

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2023/01/04

### Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	18
Votants :	21
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de MEUZAC sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 19 janvier 2023

### Objet

Affectation du résultat  
2022

Présents : Mr ANTOINE ; Mr BERTRAND ; Mr BOURDEAU ; Mr DELANOTTE ; Mme DELHAYE ; Mr DESSAGNE ; Mr JOUANNETAUD ; Mr LATOUILLE ; Mr LAVOREL ; Mr LOCHARD ; Mr CHAZELLE ; Mr CUBERTAFON ; Mr DUBOIS ; Mr GAUTHIER ; Mr GUYOT ; Mme JAUFFRET ; Mr LAGORCE ; Mr RAYNAUD ;

Mr CELERIER donne pouvoir à Mr LAVOREL  
Mr CHIBOIS donne pouvoir à Mr RAYNAUD  
Mme GUEIDAN donne pouvoir à Mr LAGORCE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick JOUHANNETAUD

Compte tenu des résultats de l'exercice 2022,

- solde d'exécution cumulé de la section d'investissement : **178 905,49 €**
- solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement : **734 659,05 €**

et des sommes inscrites en reste à réaliser au 31/12/2022,

- dépenses d'investissement : **0**
- recettes d'investissement : **0**

Compte tenu du vote du Budget Primitif 2022 prévoyant un virement de la section de fonctionnement 023 vers la section d'investissement 21 de **100 000 €**

A l'unanimité, le Comité Syndical vote :

- l'affectation, sur le budget primitif 2023, le résultat cumulé de la section d'exploitation 2022 comme suit :

1. excédent d'investissement à reporter ( ligne 001) : **278 905,49 €**
2. excédent de fonctionnement à reporter (ligne 002) : **634 659,05 €**

Le Président,  
**Edmond LAGORCE**



RECU EN PREFECTURE

le 31/01/2023

Application agréée E-legalite.com